



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 23 - Préparation de la rentrée scolaire 2018 - Evolution de périmètres scolaires

Préparation de la rentrée scolaire 2018

Evolution de périmètres scolaires

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

I - Contexte

Le présent rapport a pour objet l'adoption de différentes dispositions permettant l'organisation de la rentrée scolaire 2018.

Ces dispositions concernent l'évolution du périmètre de recrutement de plusieurs écoles.

II - Procédure

1. Fusion des écoles Lamartine et Grette

Par courrier en date du 22 janvier 2018, M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) informe la Ville de son souhait de fusionner les écoles maternelle Lamartine et élémentaire Grette, à la rentrée prochaine.

Il est proposé d'acter cette fusion qui aura pour effet la fermeture de l'école maternelle Lamartine et qui permettra la transformation de l'école élémentaire Grette en école primaire dans les mêmes locaux, garantissant des parcours d'élèves et des logiques d'équipes plus cohérents.

2. Evolutions des périmètres des écoles maternelles du quartier de Clairs-Soleils

L'évolution démographique du quartier des Clairs-Soleils conduit à une saturation très forte de l'école maternelle Vauthier qui se voit contrainte de refuser des inscriptions en cours d'année.

Un rééquilibrage avec l'école maternelle Tristan Bernard a été examiné par les services de la direction de l'Education et l'Inspecteur (IEN) de secteur.

Ce rééquilibrage est conditionné à l'ouverture d'une classe supplémentaire par M. le DASEN à la maternelle Tristan Bernard. Cette ouverture permettra :

- l'accueil des enfants hébergés par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) dans ses logements du quartier, qui ont des frères et sœurs bénéficiant de l'unité pédagogique réservée aux élèves allophones arrivants (UPE2A) située à l'école élémentaire Jean Macé,
- le transfert d'une partie du périmètre de l'école maternelle Vauthier vers l'école maternelle Tristan Bernard installée dans les locaux de l'ancienne école maternelle Jean Macé. Sont concernées les rues ou portions de rues suivantes : les n° 61 et 63 côté impair et 62 à 76 côté pair de la rue de Chalezeule, la rue Rosa Parks, la place des Lumières côté impair et la rue des Clairs-Soleils. Ces rues resteront affectées à l'école élémentaire Jean Macé.

3. Nouveaux périmètres des écoles maternelles du centre-ville (Boucle)

Les écoles maternelles Granvelle, Ronchaux et Bersot comptent chacune deux classes.

Cette faible densité invite à répartir ces 6 classes non plus dans trois, mais dans deux écoles. Ainsi, il est prévu que les élèves de maternelle des secteurs concernés soient accueillis dans les écoles maternelles Granvelle et Bersot à la rentrée 2019, après fermeture de l'école Ronchaux. Ce projet s'accompagnera d'une refonte des périmètres des deux écoles maternelles maintenues et des écoles élémentaires qu'elles alimentent, Granvelle et Rivotte.

La mise en œuvre de ce projet implique la réalisation de travaux en amont. Ces travaux sont prévus dans l'école Bersot, qui pourra accueillir à terme trois classes, voire quatre, et disposer d'un restaurant scolaire adapté.

Les travaux démarreront à l'été 2018 et, pendant toute leur durée, les classes de Bersot seront hébergées à Granvelle qui peut les accueillir. Pendant quelques mois, deux écoles cohabiteront donc à la même adresse, le temps que l'école Bersot puisse réintégrer ses locaux.

Un récapitulatif de l'ensemble des impacts du présent rapport sur la sectorisation des écoles figure en annexe.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la fusion des écoles élémentaire Grette et maternelle Lamartine en une école primaire, et la fermeture concomitante de l'école maternelle Lamartine,
- valider les nouveaux périmètres de recrutement des écoles maternelles Vauthier et Tristan Bernard,
- se prononcer sur la fermeture de l'école maternelle Ronchaux à la rentrée 2019.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, Mme DARD, M. BODIN (2), M. POULIN et Mme MICHEL (2) n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0